

Points forts

12

De la Polynésie française

BILAN
LA PERLE EN 2014



LA PERLICULTURE EN 2014 : LES VOLUMES EXPORTÉS À NOUVEAU EN HAUSSE

En 2014, les recettes à l'exportation des produits perliers progressent pour la deuxième année consécutive (+ 12 %) ; leur part dans le total des exportations locales représente 69 % (contre 66 % en 2013). Les volumes exportés progressent de 6 % après trois années de baisse. Le prix moyen de la perle augmente à 1 030 F.CFP (+ 1,5 %). Par ailleurs, les surfaces lagunaires utilisées pour la perliculture augmentent à 8 300 hectares (+ 8,5 %).



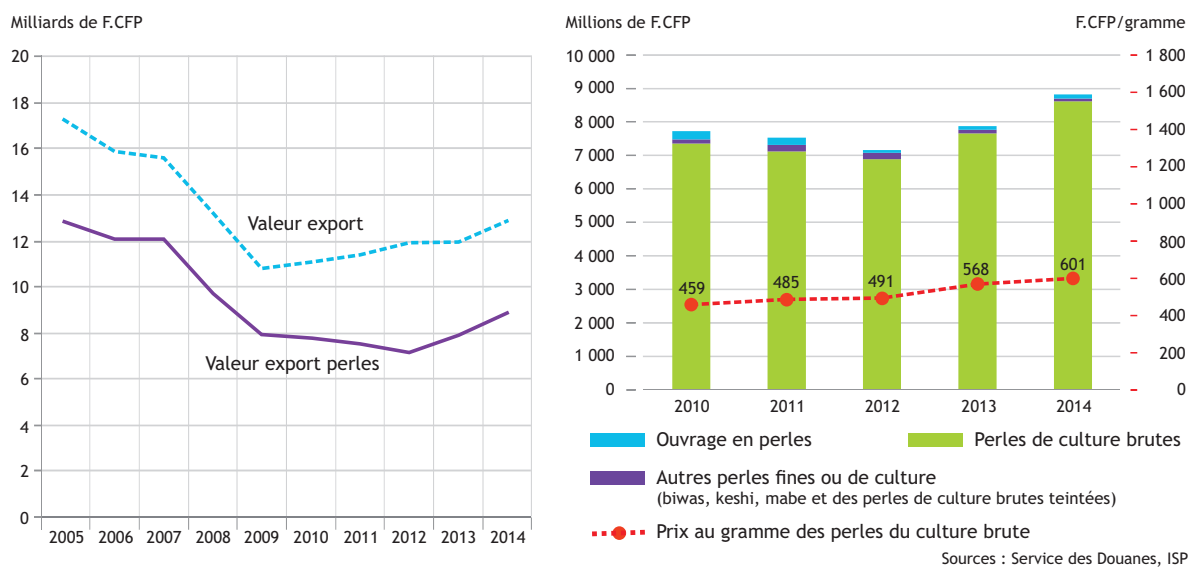
INSTITUT
DE LA
STATISTIQUE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

La perliculture est la deuxième ressource propre¹ de la Polynésie française après le tourisme et devant les produits de la pêche. En 2014, elle constitue 69 % des recettes à l'exportation² et sa valeur ajoutée représente 0,4 % du PIB.

LES EXPORTATIONS : les recettes augmentent

En 2014, les exportations de produits perliers ont rapporté 8,8 milliards de F.CFP à la Polynésie française (+ 12 %). C'est la deuxième année de hausse des recettes après cinq années consécutives de baisse. Elles représentent désormais 69 % de la valeur des exportations locales (+ 3 points par rapport à 2013). Parallèlement, les volumes correspondants repartent à la hausse (+ 6 %) après trois années de baisse.

EXPORTATIONS DE PRODUITS PERLIERS



Les exportations de **produits perliers** sont réparties en trois catégories ; les perles de culture brutes représentent 98 % de la valeur des produits perliers exportés, et les ouvrages en perles 1,5 %. Le reste concerne les keishis, mabe et autres perles de culture brutes teintées.

La Polynésie française exporte aussi des **coquilles de nacre**, issues des activités perlicoles. En 2014, les exportations de nacre ont rapporté 200 millions de F.CFP (- 20 %).

En 2014, les exportations d'**ouvrages en perles** ont rapporté 120 millions de F.CFP (+ 7,5 %), légèrement moins qu'au cours des cinq dernières années (en moyenne 155 millions de F.CFP par an).

Les recettes à l'exportation des **perles de culture brutes** ont augmenté de 13 % pour atteindre 8,6 milliards de F.CFP. En progression pour la deuxième année consécutive, ces recettes représentent à nouveau 67 % de la valeur totale des exportations locales (+ 3 points sur un an), soit l'équivalent de 2010, après être tombées à 58 % en 2012.

Ces recettes correspondent à 8,4 millions de perles (+ 11 %), pesant un total de 14,3 tonnes (+ 6,4 %).

Les volumes progressent moins vite que la valeur, et indiquent une hausse du prix unitaire du produit à l'exportation ; le prix au gramme progresse de 6 % à 600 F.CFP et le prix par perle de 1,5 % à 1 030 F.CFP.

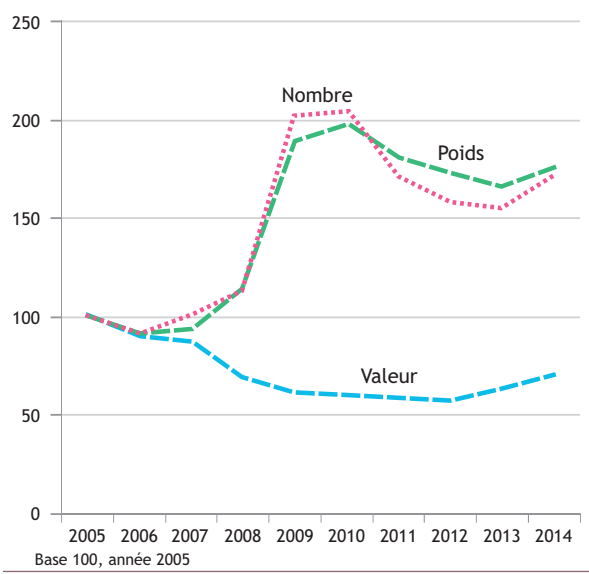
Malgré ces évolutions positives, le niveau de recettes demeure faible ; il est supérieur à la moyenne des cinq dernières années, signe d'amélioration, mais demeure en deçà de la moyenne des dix dernières années et en deçà des réelles capacités du secteur. De même, la hausse des volumes, quoique moins rapide que celle de la

1 : le tourisme - première ressource propre du Pays - est une exportation de service. La perle et la pêche (respectivement deuxième et troisième ressources propres) sont des exportations (locales) de biens.

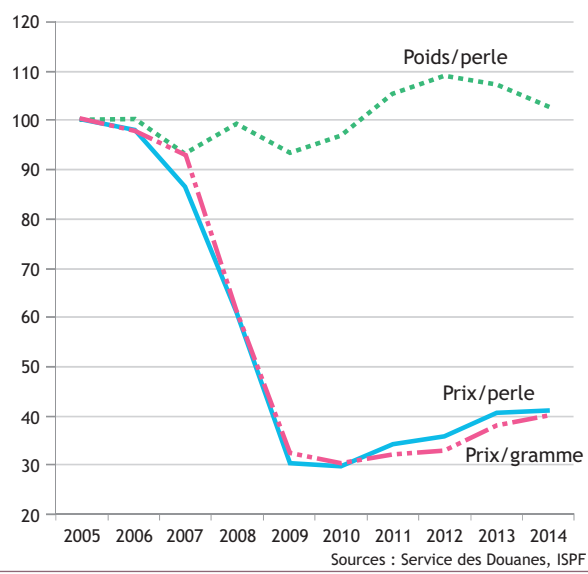
2 : 69 % des exportations locales de biens, donc hors tourisme, qui est une exportation de service.

valeur, ne permet pas une hausse franche du prix unitaire du produit ; le prix au gramme de la perle à l'exportation, en légère hausse à 600 F.CFP (+ 6 %), est six fois inférieur au prix maximum observé en 1994 (4 200 F.CFP/gramme). En outre, le prix par perle à l'exportation (1 030 F.CFP) augmente très peu (+ 16 F.CFP) du fait d'une diminution du poids moyen par perle exportée (1,75 gramme de moins, soit - 4,6 %).

EXPORTATIONS DE PERLES DE CULTURE BRUTE



PRIX ET POIDS DE LA PERLE À L'EXPORT



Les **ventes aux enchères internationales** organisées depuis 2010 en Polynésie française³ ont pour objectif de faire progresser le prix unitaire. Le déséquilibre entre l'offre et la demande demeure toutefois largement favorable à la demande, qui bénéficie d'un prix unitaire faible. Ce prix ne correspond pas à l'image d'un produit de luxe comme la perle, en particulier la perle noire de Tahiti.

En 2014, trois ventes aux enchères internationales ont eu lieu (en mars, juillet et novembre). Elles ont représenté 11 % de la valeur des exportations totales de l'année (990 millions de F.CFP). Ces ventes sont un succès puisque plus de 80 % des perles sont vendues. Lors de la dernière vente, le prix unitaire moyen était de 700 F.CFP/gramme malgré le système d'enchères, soit 100 F.CFP de plus que le prix moyen observé à l'exportation.

D'autres ventes aux enchères internationales ont régulièrement lieu à Kobe au Japon, ainsi qu'à Hong Kong : véritable plate-forme du marché de la perle, Hong Kong accueille chaque année quatre rendez-vous professionnels principaux en mars, juin, septembre et novembre auxquels participent tous les acheteurs de perles du monde entier. Ainsi, une grande partie de la plus-value des ventes de perles noires de Tahiti se réalise donc à l'extérieur du territoire.

Le chiffre d'affaires du secteur de la perle (y compris l'industrie et les commerce de joaillerie) représente environ 4 milliards de F.CFP chaque année.

Parmi la trentaine de pays achetant des perles noires de Tahiti, Hong Kong et le Japon se partagent l'essentiel des exportations (respectivement 49 % et 46 % en valeur). Leurs achats ont progressé respectivement de 23 % et 5 %, avec des prix moyens par perle respectifs de 1 010 F.CFP et 1 050 F.CFP.

LA PRODUCTION : nouvelle hausse des autorisations

La production de perles de culture brute est réalisée sur 25 îles en 2014. Ce chiffre a peu évolué au cours des dernières années (27 de 2005 à 2011).

Le nombre de concessions maritimes concernées (561 en 2014) est en hausse pour la deuxième année consécutive (+ 8,5 %). Parmi les 44 concessions supplémentaires, 37 sont situées aux Tuamotu, dont 20 à Ahe.

3 : Organisée par le GIE Poe O Rikitea qui regroupe les deux tiers des perliculteurs



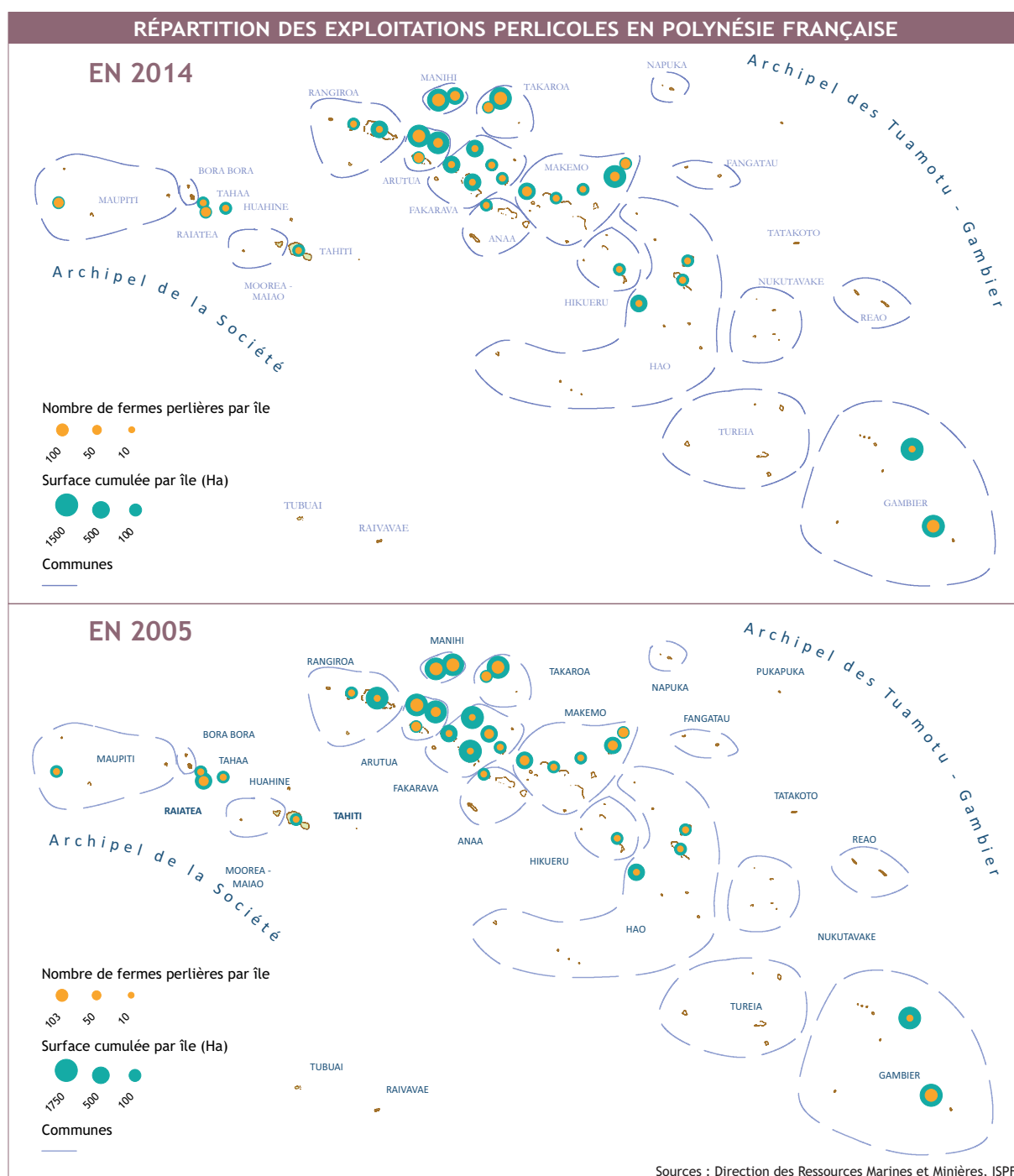
À lui seul l'archipel des Tuamotu regroupe 435 concessions (+ 9,3 % par rapport à 2013) réparties sur 6 914 hectares (+ 9,8 %) et 20 atolls. L'archipel des Gambier abrite 82 concessions (+ 3) pour une surface totale de 1 274 hectares (+ 1,4 %).

La surface totale exploitée augmente pour la première fois après trois années de baisse (8 340 hectares, + 8,5 %). Elle se situe en-dessous de la limite de 10 000 hectares fixée par le gouvernement depuis 2010.

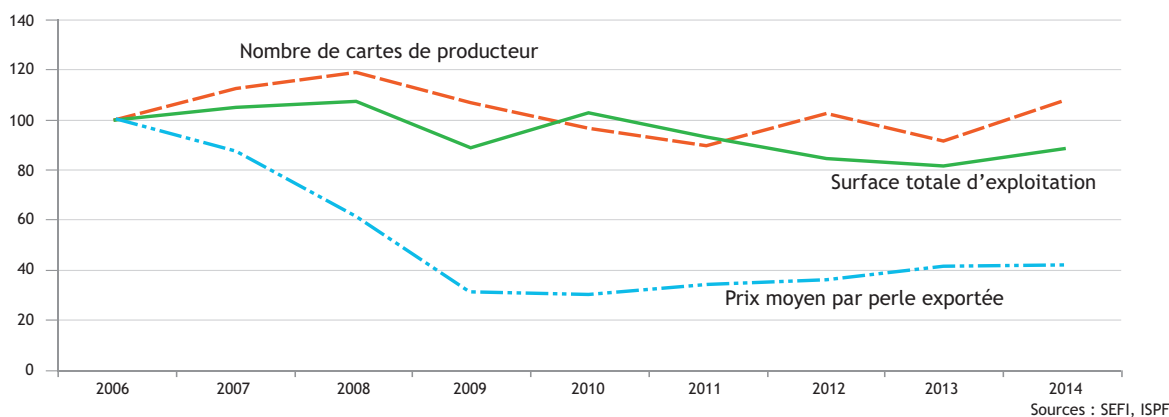
Une carte professionnelle de producteur d'huîtres perlières et/ou de producteur de perles de culture brute de Tahiti est obligatoire pour exercer. En 2014, le service de la perliculture dénombre 460 cartes de producteurs d'huîtres perlières et 417 cartes de producteurs de perles de culture brutes (respectivement + 17 % et + 4 % par rapport à 2013). Le nombre distinct de producteurs (huîtres et/ou perles) est de 573 (+ 18 %).

D'après les données du recensement 2012, 1 300 personnes déclarent travailler dans la perliculture, et 240 en tant que perliculteur exploitant. Ils sont situés à 70 % dans les Tuamotu-Gambier.

RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS PERLICOLES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



PRODUCTION ET EXPORTATIONS DE PERLES DE CULTURE BRUTES

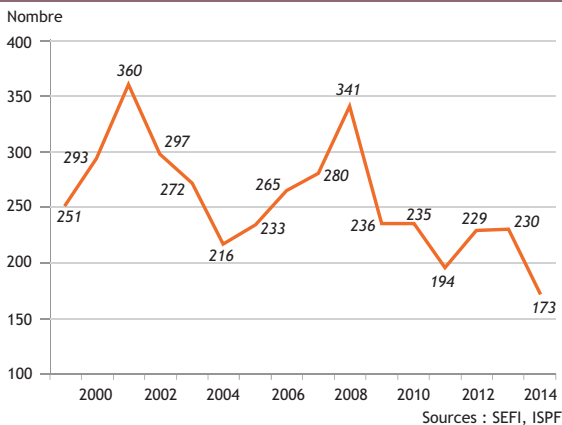


Le nombre d'autorisations de travail accordées à des greffeurs étrangers est en forte baisse (- 24,8 %). Cette baisse est en partie liée à un durcissement dans l'octroi des autorisations depuis 2013.

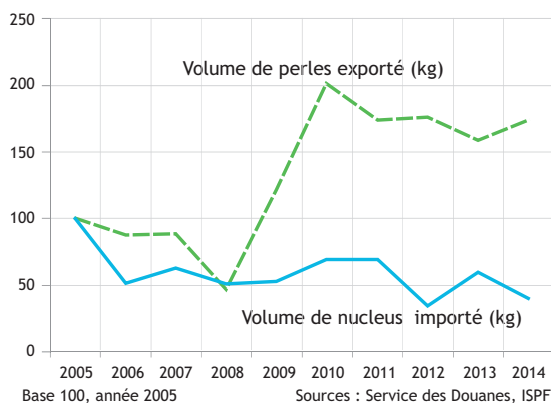
Si les greffeurs chinois sont toujours majoritaires (94 % des autorisations en 2014), on peut noter le renfort de greffeurs de nationalité thaïlandaise (8 contre 5 en 2013) tous sollicités par le même employeur.

Les importations de nucléi diminuent de 32 % en 2014, à 15,7 tonnes. 99 % des nucléi importés sont en nacre, le reste est en corail. Ils sont essentiellement importés du Japon et de Chine.

AUTORISATIONS DE TRAVAIL DE GREFFEURS DE PERLES ACCORDÉES À DES ÉTRANGERS



IMPORTATIONS DE NUCLÉI ET EXPORTATIONS DE PERLES DE CULTURE BRUTES



1 030 F.CFP

c'est le prix moyen de la perle à l'exportation en 2014.



L'**action publique** porte essentiellement sur le développement des petites exploitations ; le dispositif d'encadrement de la production mis en place fin avril 2010 accorde des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des perliculteurs disposant de petites exploitations ou à des jeunes qui souhaitent exercer ce métier. Cependant, ces installations doivent tenir compte de la concentration des fermes et sont soumises à des contraintes sur le nombre de lignes de collectage et sur la surface d'exploitation. De plus, un plafonnement portant sur les surfaces totales susceptibles d'être accordées dans certaines îles a été fixé, afin de préserver l'équilibre des ressources.

Tahiti Pearl Association of French Polynesia (TPAFP), chargée de la promotion de la perle de culture de Tahiti, sera dotée d'un budget de 52 Millions de F.CFP pour l'année 2015 qui sera réparti principalement entre les deux principaux marchés émetteurs que sont le Japon et la Chine (Hong Kong en particulier).

DÉFINITIONS

Perles de culture brutes/perle noire de Tahiti/Perle de culture de Tahiti : appellation commerciale reconnue par la CIBJO (Confédération Internationale de la Bijouterie, Joaillerie et Orfèvrerie). Perle de culture provenant de la greffe de l'huître perlière « *Pinctada margaritifera var cumingi* », et ayant les caractéristiques suivantes :

- au moins 80 % de la surface de la perle présente des couches de nacre (aragonite) ;
- la perle doit être entière et ne pas faire apparaître soit le nucléus, soit l'emplacement du nucléus.

Ferme perlière : unité agricole sous-marine établie en lagon et participant à la production de perles. Les fermes perlières disposent de concessions marines autorisant, suivant le cas, le collectage, l'élevage et/ou la greffe. Celles pratiquant cette dernière activité sont dotées d'une « maison de greffe » (local réservé à l'opération de greffe).

Ouvrages en perles : les ouvrages en perles sont des bijoux contenant une ou plusieurs perle(s) de culture brute(s). Cela peut être de simples perles percées et enfilées.

Keishi : produit sans nucléus, issu de la fabrication de matière nacrée par le greffon dans la poche perlière et, le plus souvent, après rejet du nucléus.

Mabe (ou demi-perle) : produit issu de la fabrication de la nacre autour d'un noyau naturel ou synthétique collé sur la face interne de la coquille.

Nucléus (pl. nucléi) : bille de nacre issue d'une autre bivalve (huître), introduit dans la poche perlière.

Grefe : opération consistant à introduire dans la poche perlière de l'huître un nucléus et un greffon.

Greffon : petit morceau de la partie périphérique du manteau (chair) d'une nacre sacrifiée, introduit avec le nucléus dans la poche perlière et permettant la sécrétion de la nacre.

Nacre : substance à reflets irisés qui tapisse intérieurement la coquille des huîtres. Désigne par extension l'huître perlière et les coquilles vides de ces huîtres.

SOURCES

Service des douanes

Direction des Ressources Marines et Minières

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF